

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : PV/4\_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

### Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

### Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 29 |
| Présents              | 24 |

**Éric BELLOT** : Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Je vous propose de désigner Florian JEDYNAK comme secrétaire de séance.

**UNANIMITÉ**

Le diaporama de l'éphéméride est présenté et commenté.

### Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

**UNANIMITÉ**

### Convention avec l'ONAC-VG / Mémorial de Montluc pour la confection d'un panneau mémoriel pédagogique sur le site du massacre du 12 juin 1944

**Éric BELLOT** : Vous savez que chaque 12 juin nous honorons la mémoire et le souvenir des 22 jeunes résistants qui ont été fusillés sur les hauteurs de Neuville, avenue du Parc. D'autres fusillades se sont déroulées dans différents lieux de l'agglomération. Les plus proches de chez nous sont Chatillon-sur-Azergues, Saint-Didier de Formans mais également Dagneux, Bron, Saint-Genis Laval. Un certain nombre de résistants ont été extraits de la prison Montluc après le débarquement du 6 juin et après le débarquement en Provence pour être emmenés dans des lieux discrets et y être fusillés. On dénombre plus de 600 jeunes résistants.

Le Mémorial National de la Prison de Montluc, qui dépend de l'autorité de tutelle, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a souhaité produire un projet de balisage de ces lieux de massacre. Il s'agit d'une réalisation de panneaux qui ont une dimension à la fois historique et pédagogique. Ils sont implantés partout où les massacres ont eu lieu.

Chaque année, le Mémorial passe une convention avec une commune concernée par ces fusillades pour l'édification de ces panneaux mémoriels. Le coût est porté pour moitié par le Mémorial et pour l'autre moitié par la Commune où se trouve la stèle du souvenir.

L'idée c'est de retrouver sur ces panneaux, à chaque fois, une partie commune, l'explication de la prison de Montluc, du rôle qu'elle a tenu au moment de l'occupation, une partie qui concerne les massacres qui ont eu lieu sur l'année 1944 et une autre partie consacrée à ce qu'il s'est passé au niveau local. Pour Neuville, il y aura donc une explication sur le massacre ainsi que l'histoire du rescapé qui s'est fait passer pour mort.

Le panneau sera installé et inauguré lors de la cérémonie qui se tient traditionnellement le 12 juin au Monument des Fusillés. Il se trouve que cette année la cérémonie sera organisée le 11 juin, le 12 étant le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives.

Le coût est estimé à environ 700 €.

**UNANIMITÉ**

### **Programmation et Subventions Politique de la Ville 2022, Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance et Dispositif, Ville Vie Vacances 2022**

**Eva ARTETA-CRISTIN** : Dans le cadre du Contrat de ville, un appel à projets a été adressé aux différents partenaires développant des actions concourant au développement social urbain sur le territoire labellisé Quartier Politique de la Ville (QPV) ou Quartier en Veille Active (QVA).

Comme les années précédentes, la Commune, en collaboration avec l'État, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, a établi une programmation financière partenariale afin de soutenir des projets relevant de la Politique de la ville, et répondant aux objectifs indiqués dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour le Contrat de ville intercommunal Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, il convient de délibérer sur la programmation à la suite des différents arbitrages des élus et partenaires afin de verser les financements de la Ville et de solliciter les subventions.

Le tableau joint (participation financière de la ville de Neuville-sur-Saône au titre de la programmation Contrat de Ville 2022) présente l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la Politique de la ville et pour lesquelles un financement de la ville est proposé.

Les actions présentées s'articulent autour des axes suivants : Culture/Éducation et parentalité/Santé/Lien social, citoyenneté/Emploi/Prévention et lutte contre les discriminations/Cadre de vie/Pilotage.

Le tableau intègre également les actions cofinancées par les Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans ce même cadre, la Commune est impliquée dans le dispositif « Ville, Vie, Vacances » qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale. Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les Communes qui participent.

Il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires le financement des actions prévues en 2022 et s'inscrivant dans ce dispositif.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse d'actions dans le cadre de ces orientations. D'autres partenaires interviennent et les subventions suivantes sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

| Associations                                                             | Actions                                                                    | Subventions 2022 |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Concilia 'bulles                                                         | Être Parent à la Source                                                    | 6 950 €          |
| CSF                                                                      | Action sociale de proximité auprès des jeunes et des familles de la Source | 2 713 €          |
| AIDEN                                                                    | Atelier du réemploi                                                        | 12 000 €         |
| Lire et faire lire                                                       | La lecture grande cause nationale 2022 au quartier de La Source            | 2 220 €          |
| La Compagnie du Subterfuge                                               | Faire danser les murs                                                      | 2 000 €          |
| Harmonie de Neuville                                                     | Mes premiers pas vers une pratique instrumentale                           | 1 000 €          |
| Mediatone                                                                | Action culturelle autour des métiers de la musique                         | 4 200 €          |
| CIDFF                                                                    | Accompagnement des victimes de violences                                   | 8 200 €          |
| CIDFF                                                                    | Point d'accès aux droits                                                   | 3 100 €          |
| CIDFF                                                                    | Intervenant social en gendarmerie                                          | 5 500 €          |
| CIDFF                                                                    | Mission égalité-citoyenneté                                                | 2 650 €          |
| IFRA                                                                     | Ateliers en apprentissage du français                                      | 5 000 €          |
| Différentes associations qui portent un projet par et pour les habitants | Fonds de participation des habitants                                       | 5 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                                                             |                                                                            | <b>60 533 €</b>  |

**Christophe BRUNETTON** : Une question sur la politique de la ville : la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, sujet d'importance pour notre ville et ses habitants ; nous allons bien sûr voter cette délibération mais nous voulons ce soir exprimer le manque de débat sur ce sujet : la dernière commission a eu lieu le 16 septembre, soit il y a plus de sept mois ! Ce soir encore nous voulons vous rappeler l'importance du débat démocratique et la nécessité de tenir des commissions préalables au vote de délibérations au Conseil Municipal.

**Eva ARTETA-CRISTIN** : Effectivement, je demande à mes collègues de m'excuser de n'avoir pas pu organiser une commission Solidarités en début d'année. Cependant, l'Etat vient de se prononcer, nous n'avons pas encore reçu son avis officiel sur ces subventions 2022. Un certain nombre de points sont à revoir avec la Métropole, cela ne changera rien aux subventions allouées par la Commune. Une commission se tiendra fin mai-début juin.

**UNANIMITÉ**

### Convention tripartite 2022-2024 avec la MJC de Neuville-sur-Saône et la CAF pour l'Espace de Vie Sociale

**Eva ARTETA-CRISTIN** : Un espace de vie sociale est un équipement de proximité géré par des habitants avec le concours de professionnels parties prenantes du projet.

Les espaces de vie sociale sont agréés par la CAF sur la base d'un projet social conformément à la réglementation nationale.

Le projet social est la clé de voûte de l'espace de vie sociale ; la participation des habitants est un principe fondateur et incontournable.

Chaque espace de vie sociale, quel que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les missions générales des espaces de vie sociale sont d'être :

- des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les missions complémentaires sont :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, des usagers, des familles et des collectifs ;
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilités des usagers et des bénévoles ;
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Les valeurs et principes de la République s'appliquent tout naturellement aux structures de l'Animation de la Vie sociale :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité, la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

En gestation depuis plusieurs années, l'Espace de Vie Sociale de Neuville-sur-Saône entre enfin dans sa phase concrète, grâce aux locaux aménagés par la Ville au cœur du Quartier de la Source, et grâce au partenariat engagé avec la MJC de Neuville, opérateur désigné et la CAF.

Pour accompagner le développement de l'Espace de Vie Sociale, la mairie de Neuville-sur-Saône, la CAF et la MJC de Neuville-sur-Saône souhaitent formaliser leur engagement partenarial au sein d'une convention, pour la mise en œuvre du projet de l'Espace de Vie Sociale porté par la MJC de Neuville-sur-Saône.

En s'appuyant sur le projet social de l'Espace de Vie Sociale, la mairie de Neuville-sur-Saône souhaite accompagner plus particulièrement les orientations suivantes :

- Axe n°1 : Favoriser le lien social
- Axe n°2 : Lutter contre la fracture numérique : espace public numérique
- Axe n°3 : Favoriser l'accès aux droits
- Axe n°4 : Développer les actions parentalité et enfance jeunesse
- Axe n°5 : Soutenir les initiatives des habitants et des associations

Pour mettre en œuvre ce projet, la Ville est invitée à attribuer une subvention de 25 000 € à la MJC, porteuse du projet.

**Éric BELLOT :** Pour compléter, je préciserai que cette convention a fait l'objet de discussions importantes avec la CAF qui est un partenaire qui intervient beaucoup et la MJC. Cette convention a été finalisée très récemment, on s'était posée la question de reporter cette délibération. Nous ne l'avons pas fait car il aurait été incongru d'inaugurer cet Espace de Vie Sociale sans qu'on ait le support.

**Christophe BRUNETTON** : La convention présentée ce soir aborde le sujet de la participation des habitants via cet Espace de Vie Sociale, avec l'ambition de permettre leur expression directe et leur implication. Cette participation des habitants, qui nous semble essentielle, est aussi portée par le Conseil citoyen. Quelle est la place de ce Conseil dans ce dispositif ? Ce Conseil est-il toujours actif ?

**Eva ARTETA CRISTIN** : Le Conseil citoyen ce sont des membres qui sont élus et il y a des volontaires, là ce ne sont que des volontaires. Les sujets sont différents puisque le Conseil citoyen statue surtout sur ce qui se passe dans le quartier, ici ce sont plutôt des projets d'animation, de sorties... Le Conseil citoyen est très actif et se réunit tous les mois, très régulièrement depuis l'amélioration de la situation sanitaire.

**UNANIMITÉ (ne prennent pas part au vote Yves ARTETA et Jérôme JARDIN)**

### **Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social - Convention unique de partenariat**

**Eva ARTETA-CRISTIN** : Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 10 décembre 2018, vise à mieux organiser l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et la gestion partagée des demandes à l'échelle métropolitaine.

Les SAID sont définis par une convention qui précise les modalités de fonctionnement et de labellisation des différents guichets d'accueil et d'enregistrement de la demande et décline les orientations visant à satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement social. Une cinquantaine de partenaires (communes, bailleurs sociaux, associations, Action Logement, services de la Métropole et service Accès au Logement et Mixité Sociale ALMS) sont labellisés SAID, dont la Ville de Neuville-sur-Saône.

Au vu de l'activité des lieux d'accueil du SAID, leur accès aux données nominatives des demandeurs est essentiel pour qu'ils puissent assurer les missions qui leur sont confiées dans ce cadre. À cette fin, une convention de gestion partagée a été adoptée, ayant pour vocation de permettre le partage des données relatives aux demandeurs entre les partenaires du logement social.

Le fichier commun du Rhône (FCR) assure aujourd'hui la gestion partagée de ces données. Néanmoins, un nouveau système de gestion partagée est envisagé afin de répondre aux exigences accrues relatives au pilotage de la politique de gestion de la demande et des attributions de logement social.

Dans l'attente de ce nouveau système de gestion partagée, il est essentiel d'assurer la continuité des missions du SAID et de sécuriser l'accès aux outils dans cette phase de transition

Dans un souci de simplification, la Métropole propose de fusionner la convention relative au SAID 2018-2020 et la convention de gestion partagée (septembre 2019-juillet 2021) afin de proposer à la signature des partenaires une convention unique valable sur la période 2021-2022, rassemblant les missions du SAID et l'accès aux outils de gestion partagée, indispensable pour remplir ces missions.

**Eva ARTETA-CRISTIN** : Le SAID est un logiciel qui permet de remplir les demandes de logement et la FCR ne fonctionnera plus à partir de fin 2022. Le nouveau système de gestion partagée qui sera un logiciel adapté du SNE sera opérationnel à partir de janvier 2023.

**UNANIMITÉ**

## **Convention d'objectifs et de financement Commune/Association Intercommunale d'Aide à Domicile (AIAD Saône Mont d'Or)**

**Eva ARTETA-CRISTIN** : L'Association Intercommunale d'Aide à Domicile, ou AIAD, assure l'accompagnement à leur domicile des personnes âgées résidant dans 13 communes sur le Val de Saône.

L'AIAD est agréée par la Métropole de Lyon qui fixe le barème des frais d'intervention. Elle s'inscrit dans le partenariat public local en matière de politique sociale et notamment dans le projet métropolitain des solidarités.

Compte-tenu du caractère d'intérêt général de la politique d'aide au maintien à domicile des personnes âgées, il est proposé d'acter le principe du versement d'une subvention de fonctionnement à cette association.

Dans cette optique, une convention d'objectifs entre la Commune et l'association cadrant les engagements respectifs des deux parties est soumise au Conseil Municipal. Celle-ci rappelle les objectifs et le cadre d'intervention de l'AIAD ainsi que ses engagements en matière de transparence budgétaire. En contrepartie, la Commune s'engage à soutenir financièrement l'association. En 2020, l'association a réalisé 15 042 heures d'intervention auprès de 128 usagers neuviellois.

Le montant du financement intercommunal a été fixé à 204 800 € par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2021 ; la clé de répartition entre les communes étant assise sur le nombre d'habitants pour 40 %, et sur le nombre d'heures effectuées auprès d'habitants de la commune pour 60%.

Ainsi, le montant de la subvention avec lequel la Commune de Neuville-sur-Saône contribue au fonctionnement de l'AIAD Saône Mont d'Or s'élève à 45 673,64 €.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement définit les conditions du partenariat entre l'AIAD Saône Mont d'Or et la Commune pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention annexée à la présente délibération et d'accorder la subvention sollicitée pour 2022.

**UNANIMITÉ (ne prennent pas part au vote Éric BELLOT et Florence GAGNEUR)**

## **Versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon – Abondement du Fonds d'Investissement Communal**

**Vincent ALAMERCERY** : Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune située sur le territoire de la Métropole de Lyon, peut accorder à celle-ci un fonds de concours pour contribuer à la réalisation de travaux ou au fonctionnement d'un équipement.

Le montant total du fonds ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Il est donc possible pour la Commune d'abonder, par un fonds de concours, la participation de la Métropole de Lyon au Fonds d'Initiative Communale (FIC), destiné aux opérations de voirie souhaitées par les communes, dont le montant est fixé à 60 000 € pour l'année 2022.

Cette somme ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins d'investissement recensés en 2022 sur les voies métropolitaines de la Ville.

C'est pourquoi, le Conseil municipal est invité à valider le versement d'un fonds de concours d'un montant de 60 000 €, et d'affecter cette somme aux opérations supplémentaires suivantes :

- Création d'un plateau ralentisseur à l'angle des rues Hélène et Rey Loras,
- Création d'un plateau ralentisseur sur l'avenue Marie-Thérèse Prost, à hauteur de la résidence Bertrand-Vergnais.

**UNANIMITÉ (ne prend pas part au vote Gisèle COIN, conseillère métropolitaine)**

### **Vallon des Torrières : approbation de la programmation 2021/2022 des animations "grand public"**

**Vincent ALAMERCERY :** La commune de Neuville-sur-Saône est désignée comme "pilote" du Projet Nature, par les communes de Genay, Montanay et par la Métropole de Lyon pour mettre en place des actions qui valorisent le patrimoine naturel et paysager de l'espace naturel remarquable, inscrit dans un projet Nature: le Vallon des Torrières.

Dans le cadre d'un appel à projets et par délibération du 27 février 2020, 9 associations : Ligue pour la protection des oiseaux du Rhône, Arthropologia, France Nature Environnement, la fédération départementale de chasse, Naturama, Mouvement national de lutte pour l'environnement, Oikos, G'reine des prés, Des espèces parmi Lyon ont été retenues pour proposer des animations, en lien avec des thématiques prioritaires repérées et à destination des établissements scolaires, des structures de loisirs et du grand public des communes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay.

Par ailleurs, un appel à projet "animations grand public" a été engagé en mai 2020 pour retenir parmi les 5 associations dédiées à ce type de projet, celles susceptibles de proposer une programmation pour l'été 2021.

C'est dans ce contexte que les 4 associations suivantes: Des espèces parmi Lyon (DEPL), France Nature Environnement (FNE), OIKOS et Cueille et Croque de G'reine des Prés ont répondu.

Pour l'été 2022, 8 demi-journées d'animation ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature selon le programme suivant organisé autour de 6 thématiques :

#### **Jouons avec la nature**

Réalisation d'un temps de présentation et de découverte de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières à travers le « jeu ». Confection de jeux à partir d'éléments naturels (fabrication d'un kazoo).

#### **Éducation au sujet de l'environnement, les lichens**

Découverte sur le Vallon des Torrières de la biologie des lichens. Initiation à la détermination de quelques espèces. Informations sur le lien entre lichens et qualité de l'air.

#### **Découverte de La faune et la flore du Vallon des Torrières**

Le temps d'une promenade guidée, observation de plusieurs espèces animales et végétales. Informations sur l'interconnexion de ces différentes espèces, étude de leurs milieux de vie.

#### **Conférence "connaître et préserver le patrimoine en pisé"**

Temps collectif de découverte du patrimoine en pisé. Sensibilisation du grand public à des choix de rénovation respectueux du patrimoine bâti et de l'environnement.



### **Fabriquer ses cosmétiques pour préserver la ressource en eau, sa santé et son environnement**

Découverte de la ressource en eau du territoire (cycle urbain, lien avec les milieux naturels, impact de la pollution) et introduction participative et ludique autour de l'eau domestique via l'organisation d'un atelier pratique d'initiation aux cosmétiques écologiques.

### **À la découverte des plantes sauvages comestibles, médicinales et toxiques**

À travers une promenade, regarder la nature du Vallon des Torrières d'un œil neuf, comprendre que la plus commune de nos plantes a un intérêt et des vertus. Apprendre à identifier et connaître les usages des plantes sauvages du territoire.

Afin de permettre leur mise en œuvre, des subventions sont allouées aux associations au regard des animations programmées et sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Elles font l'objet d'une convention de financement annexée à la présente délibération et qui fixe les modalités de versement.

| ASSOCIATIONS                          | Nombre de demi-journées d'animation prévu | Montant d'une demi-journée fixé dans la convention | Matériel | Total à verser à l'issue de la réalisation des animations (au plus tard le 31 août 2022) |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEPL                                  | 2                                         | 250 €                                              | 0        | 500 €                                                                                    |
| Cueille et Croque de G'reine des Prés | 2                                         | 250 €                                              | 0        | 500 €                                                                                    |
| OIKOS                                 | 2                                         | 250 €                                              | 30       | 530 €                                                                                    |
| FNE                                   | 2                                         | 250 €                                              | 0        | 500 €                                                                                    |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>8</b>                                  |                                                    |          | <b>2 030 €</b>                                                                           |

**Odile BALTHAZARD :** Qu'est-ce qu'un kazoo ?

**Vincent ALAMERCERY :** C'est le petit instrument que tu mets à travers les lèvres et qui fait un petit bruit. Tu peux mettre avec une plante, avec une feuille et en soufflant cela amène un petit bruit très agréable ou pas !

**UNANIMITE**

### **Projet d'étude de la biodiversité en milieu urbain**

**Vincent ALAMERCERY :** Jusqu'à ce jour, l'étude de la biodiversité à Neuville et la mise en place d'actions de préservation et de sensibilisation ont eu lieu principalement dans l'espace naturel sensible du Vallon des Torrières. Or, les milieux urbains, même s'ils exercent de nombreuses pressions sur les espèces, constituent également de réelles opportunités biologiques pour peu que des actions appropriées soient mises en place. C'est ce que défend l'association "Horizon d'Ailes".

La collectivité a donc fait le choix d'agir, aux côtés de cette association, afin de préserver la nature au plus proche des habitants et ainsi mieux sensibiliser et engager ces derniers dans la protection de la biodiversité. Une biodiversité riche joue un rôle indéniable dans l'amélioration du cadre de vie, dans l'attractivité du territoire et, par extension, dans le bien-être des habitants.

L'association Horizon d'Ailes, qui intervient déjà dans les communes d'Albigny-sur-Saône, Dardilly, Craponne et Villeurbanne, a développé "l'Analyse Locale de Biodiversité", une méthode de compréhension de la biodiversité à l'échelle communale et de définition de ses enjeux spécifiques.

En plus de critères naturalistes, l'association mesure des critères sociologiques (intérêt des habitants, capacité d'engagement...), partenariaux et politiques pour construire un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité qui soit le plus adapté possible au territoire dans lequel il s'inscrit.



Les actions qui seront définies à l'issue de l'analyse locale de la biodiversité pourront s'inscrire dans les 3 thématiques suivantes :

**Installer** des nichoirs, des abris à chauves-souris, des hôtels à insectes, des parcours pédagogiques, etc. Dans le but que la ville se transforme et devienne plus accueillante pour la nature.

**Aménager** des corridors écologiques en ville, des trames vertes, bleues ou noires, etc. Ceci afin que le territoire se structure pour apporter une réponse territoriale aux enjeux de biodiversité.

**Former** les élus, les services techniques, les habitants, les écoliers, etc. L'association Horizon d'Ailes étant convaincue que chacun à son échelle dispose de moyens d'agir pour la biodiversité.

**Christophe BRUNETTON** : Nous soutenons ce projet et souhaitons connaître la participation financière éventuelle de la commune à l'analyse locale de la biodiversité ?

**Vincent ALAMERCERY** : L'association prend en charge son 1<sup>er</sup> diagnostic.

**UNANIMITE**

## Subvention 2022

**Yves ARTETA** : La Commune soutient le fonctionnement et les initiatives des associations dont les actions dans les domaines sportif, culturel, social et économique présentent un intérêt général et contribuent à l'épanouissement de chaque citoyen et à l'ouverture sur les autres.

Le soutien de la Commune se manifeste notamment par des attributions de subventions de fonctionnement et des mises à disposition des locaux, soit régulièrement, soit à l'occasion d'événements ou de manifestations ponctuelles. Une attention particulière est portée sur les activités associatives en direction des publics jeunes.

Après deux années difficiles marquées par le contexte de la crise sanitaire, la plupart des associations neuvilloises commencent à rétablir un fonctionnement habituel. Toutefois, leur situation financière reste fragile suite à la perte du nombre d'adhérents, l'absence de manifestations sources de recettes et des mesures de remboursement et de remise. C'est pourquoi, la Commune maintient ses efforts financiers en faveur du fonctionnement des associations et augmente de manière considérable son soutien des actions et animations ponctuelles.

Nous précisons que l'enveloppe budgétaire globale consacrée aux subventions est maintenue constante, soit au niveau de 535 000 €. En revanche, le budget alloué aux projets culturels ou sportifs passe de 50 000 à 54 000 €, ce qui correspond à une augmentation de 8%, justifiée par la reprise des activités. Nous avons d'ailleurs, à cette date, 17 demandes de projets alors que nous n'en n'avions que 9 sur 2021.

Aujourd'hui, il convient de définir les montants des subventions au fonctionnement des associations ainsi que ceux des aides aux projets culturels ou sportifs. Ces aides apparaissent à l'article 6574 du Budget Primitif. Après recensement et instruction des différentes demandes, des propositions relatives aux montants de subventions ont été proposées à la Commission Culture et Vie associative du 7 avril 2022 qui a émis ses remarques sur les propositions.

Concernant les subventions aux associations sportives, le montant de subvention de fonctionnement attribué aux 4 grandes associations (CSN, Neuville Gym, Neuville Basket et Judo Club des Gones) reste inchangé. La subvention attribuée à Goal Futsal passe de 4 000 à 5 000 €, soit une augmentation de 25%. Nous subventionnons une nouvelle association, la Boule Neuvilleoise de l'Etang pour un montant de 500 €.

Au total, le budget des subventions aux associations passe de 54 500 à 55 500 €, soit une augmentation de 2%.

**Véronique CHIAVAZZA :** On a mis des chiffres derrière les augmentations. Concernant les subventions aux associations culturelles, on maintient la subvention de fonctionnement de l'école de musique de l'Harmonie à hauteur de 82 000 €, leur budget est équilibré.

En revanche, pour la MJC, il y a eu une baisse du budget de fonctionnement dû au Covid, au départ de personnels. Leur budget passe de 420 000 à 368 000 €, sachant que légalement la subvention ne peut dépasser 50% du budget d'une association, on est passé d'une subvention en 2021 de 209 000 à 183 000 € (soit une baisse de 12%).

Concernant les associations humanitaires, on a une augmentation puisque le budget de 9 800 à 11 100, soit une augmentation de 13%.

La commune de Neuville, par son soutien financier qui est important et pérenne, veille à maintenir une vie associative riche, dynamique et diversifiée.

La mise à disposition des équipements municipaux représente des avantages en nature qui doivent figurer dans les comptes de résultat des associations. Leurs montants sont calculés chaque année au prorata de l'utilisation réelle en prenant en compte les charges courantes, la maintenance et la valorisation de la valeur locative des installations. La valorisation de la mise à disposition gratuite des salles de réunion est basée sur les tarifs de location en vigueur, adoptés par le Conseil municipal le 9 décembre 2021.

**Éric BELLOT :** Les mises à disposition sont importantes, cela a un coût pour la commune. La valorisation des locaux mis à disposition pour les associations vous montre que la commune ne les accompagne pas uniquement par des subventions.

**Véronique CHIAVAZZA :** Je rappelle deux événements culturels. Le 6 mai, il y a un concert à Jean Vilar et projection en avant-première d'un court-métrage au Rex réalisé par une neuvilloise avec une animation à laquelle participe l'Ecole de musique.

**UNANIMITE (Vincent ALAMERCERY, Yves ARTETA, Nicolas PASTY, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Patrick RACHAS).**

### **Convention d'objectifs et de financement 2022-2024 avec la MJC de Neuville – Avenant n°1**

**Véronique CHIAVAZZA :** Pour le bon fonctionnement de ses activités, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) bénéficie d'une mise à disposition des locaux appartenant à la Commune.

Les conditions d'utilisation desdits locaux sont définies dans la convention d'objectifs 2022–2024, adoptée par le Conseil municipal le 9 décembre 2021.

Pour la gestion du nouvel Espace Vie Sociale (EVS), structure de proximité qui vise à développer les compétences des habitants et les impliquer dans la vie sociale, la Commune confie à la MJC une partie du bâtiment de l'école élémentaire Benoit Bony.

S'agissant d'une mise à disposition n'étant pas couverte par la convention d'objectifs en vigueur, il convient de modifier le document par avenant.

Les modifications de la convention d'objectifs sont indiquées en jaune dans l'annexe de la présente délibération.

**UNANIMITE (Yves ARTETA et Jérôme JARDIN ne prennent pas part au vote)**

### Avenant à la convention d'objectifs avec CentreNeuville

**Yves ARTETA :** Les conditions du soutien que la Commune apporte à l'association CentreNeuville, qui agit pour le développement de l'attractivité du centre-ville, sont définies dans la convention d'objectifs 2021 – 2023, adoptée par le Conseil municipal le 28 janvier 2021.

L'engagement qui se traduit notamment par la mise à disposition des locaux, le Pavillon du Parc, ainsi que par l'attribution d'une subvention annuelle, fait l'objet d'une convention d'objectifs pluriannuelle, conformément au décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 de la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

En outre, la Commune, en tant que membre de l'association, doit acquitter une cotisation annuelle, conformément à l'article 8 des statuts de l'association.

La convention d'objectifs 2021–2023 ne faisant pas état de la cotisation, il convient de la modifier par avenant.

**UNANIMITE (Vincent ALAMERCERY et Isabelle BOGAS ne prennent pas part au vote)**

### Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé du SIGERLy

**Florian JEDYNAK :** L'objectif de ce Conseil est d'aider la ville à répondre aux exigences du décret tertiaire, à savoir les économies à réaliser en énergie de 40% à horizon 2030, 50 % à l'horizon 2040 et 60% à l'horizon 2050.

Pour cela, ce Conseil va nous accompagner sur différents points :

- Appui pour répondre aux obligations du décret tertiaire
- Possibilité de réaliser un Schéma Directeur Immobilier Énergétique
- Recherche de financements

Ils vont nous aider à faire un suivi sur les bilans de consommations sur les différentes années, à faire des audits pour mieux gérer les contrats en termes d'exploitation, à réaliser des marchés pour répondre à l'amélioration énergétique du parc immobilier de la ville.

Le Schéma Directeur n'ayant pas encore été mis en place, nous n'avons pas encore le niveau de cette adhésion. Ce sera une aide précieuse et très avantageuse pour la ville.

**Éric BELLOT :** C'est une belle opportunité pour la commune de pouvoir faire partie de cette offre que nous propose le SIGERLy qui prend en charge une part importante du coût de cette recherche.

**Florian JEDYNAK :** Ce qui est flatteur pour Neuville, c'est que le SIGERLy a d'abord consulté les deux grandes villes de la Métropole, Lyon et Villeurbanne et ont ensuite pensé à notre commune. On a une belle image de ville dynamique.

**UNANIMITE (Nicolas PASTY et Vincent ALAMERCERY ne prennent pas part au vote).**

### Attribution de fonds de concours au SIGERLY pour le financement de plusieurs équipements d'éclairage public

**Florian JEDYNAK :** Il s'agit de la mise en place d'éclairage sur un chemin entre l'école Bony et l'Aventurière qui n'était pas éclairé jusqu'à présent. Ce qu'il faut savoir en matière d'éclairage public, c'est que toutes les dépenses sont habituellement fiscalisées, c'est-à-dire que nous n'avons pas un investissement direct. Comme nous l'avons mis au budget cette année, on a réussi à éviter que cela impacte trop la fiscalisation sur notre ville.

Pour ce premier projet, nous avons un budget de 26 100 € au global et nous participerons à hauteur de 19 500 €. En travaillant avec le SIGERLY, nous avons quand même une obligation de financement avec eux, c'est un peu comme cela qu'ils se rémunèrent aussi.

**UNANIMITE**

#### **Attribution de fonds de concours au SIGERLY pour la création d'un éclairage public sur le City Stade de l'Aventurière**

**Florian JEDYNAK :** La commune souhaite financer par fonds de concours l'opération citée en objet dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 11 000 € TTC.

**UNANIMITE**

#### **Attribution de fonds de concours au SIGERLY pour la création d'un éclairage public dans la cour de la Tatière**

**Florian JEDYNAK :** La commune souhaite financer par fonds de concours l'opération citée en objet dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 2800€ TTC.

**UNANIMITE**

#### **Attribution de fonds de concours au SIGERLY pour la création d'un éclairage public pour le parvis de l'Espace Familles**

**Florian JEDYNAK :** Considérant la nécessité d'apporter un éclairage sur le parvis de l'espace familles pour les entrées et sorties des enfants, étant entendu que cet espace est dans la pénombre que cela crée des problèmes de sécurité, la commune souhaite l'opération citée en objet dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 600€ TTC.

**UNANIMITE**

#### **Attribution de fonds de concours au SIGERLY pour la création d'un éclairage public pour le pont de Neuville**

**Florian JEDYNAK :** Considérant que les lanternes qui éclairent le pont (4 pour la voirie et 12 pour les cheminements piéton) sont vétustes (datent de 1983) et que leur état génère des coûts de fonctionnement et de maintenance élevés ;

Considérant que c'est Albigny qui paye en intégralité les consommations et la maintenance sur tous les points lumineux du pont depuis de nombreuses années ;

Considérant que la modification pour attribuer les consommations de la moitié des points lumineux à Neuville et l'autre à Albigny est complexe et nécessite de gros investissements ;

Considérant que le passage en LED est nécessaire pour gagner sur les consommations et pour éviter les pannes et réparations sur ce matériel vétuste ;

Considérant que c'est Neuville qui portera l'investissement de cette opération étant donné qu'elle n'a pas participé aux frais de fonctionnement jusqu'à maintenant ;

La commune souhaite financer l'opération dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 4 400 € TTC. Le projet tient compte du futur encorbellement du pont.

**Éric BELLOT :** C'est important de le préciser car nous nous sommes mis d'accord avec Albigny pour partager les frais car ce n'est pas normal qu'elle porte seule les coûts de l'éclairage.

**Florian JEDYNAK :** Sachant que si l'on avait voulu remettre à plat la consommation et la répartition de l'éclairage, cela aurait été de très gros travaux au niveau du pont.

**UNANIMITE**

## QUESTIONS DIVERSES

**Christophe BRUNETTON :** Une première question sur les commémorations : Le dimanche 24 avril marquait la commémoration du génocide arménien par l'empire ottoman, les massacres ayant débuté le 24 avril 1915, génocide doublé d'une épuration ethnique qui perdure aujourd'hui au Haut Karabakh ; cette commémoration est un moment particulièrement sensible pour l'ensemble de la diaspora arménienne présente en nombre dans la métropole et notamment à Neuville-sur-Saône. Il ne nous semble pas qu'une cérémonie ait été organisée à Neuville et nous souhaitons que notre commune le prévoit comme le permet le décret du 10 avril 2019, qu'en pensez-vous ?

**Éric BELLOT :** Je vous propose que l'on se réunisse pour en discuter, je n'y suis pas opposé mais traditionnellement il n'y avait pas de cérémonie particulière.

**Christophe BRUNETTON :** Une question sur les publications municipales : le délai pour rendre le texte de la petite feuille est important (plus d'un mois avant sa parution) ce qui empêche de coller à l'actualité ; considérant que la place de notre texte dans cette publication et que le nombre de caractères sont définis à l'avance, nous vous réitérons notre demande de pouvoir proposer notre texte plus tard.

**Odile BALTHAZARD :** C'est lié au changement de prestataire de diffusion, c'est toujours notre même problème, notre serpent de mer. Nous revenons sur le diffuseur précédent qui nous demande des temps de mise à disposition des impressions plus longs. Je suis tout à fait d'accord avec toi, notamment sur le fait de coller à l'actualité, d'autant que c'est une période de publicité mensuelle. C'est une difficulté dont nous sommes pleinement conscients et nous ne trouvons toujours pas de solution.

**Éric BELLOT :** Je vous rappelle que le prochain CM aura lieu le mercredi 25 mai à 19h30.

La séance est levée à 20h45.